

Edité le : 29/06/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE21-94475	Analyse demandée par :	ARS DT DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2106-64527-1	N° Prélèvement :	00279640
N° Analyse :	00280135	Code PSV :	000002914
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	SAINTE BRIGITTE		
Localisation exacte :	7 rue Canta cigales robinet cuisine		
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6642637100	Y : 3,4986492000	
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	CVM
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC	Motif du prélèvement :	S1
Nom de l'installation :	CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 24/06/2021 à 13h04 Réception au laboratoire le 24/06/2021 à 15h35 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	001054
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 25/06/2021 à 04h57

Edité le : 29/06/2021

Identification échantillon : LSE2106-64527-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain Température de l'eau	34CLVYL* 25.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Analyses physicochimiques <i>Analyses physicochimiques de base</i>						
Conductivité électrique brute à 25°C	34CLVYL* 393	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100 #
COV : composés organiques volatils <i>Solvants organohalogénés</i>						
Chlorure de vinyle	34CLVYL* 1.135	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5	#

34CLVYL* ANALYSE (CLVYL=CLVYL+COND) CHLORURE DE VINYLE (ARS34-2017)

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :

- Chlorure de vinyle

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :

- Température de l'eau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

